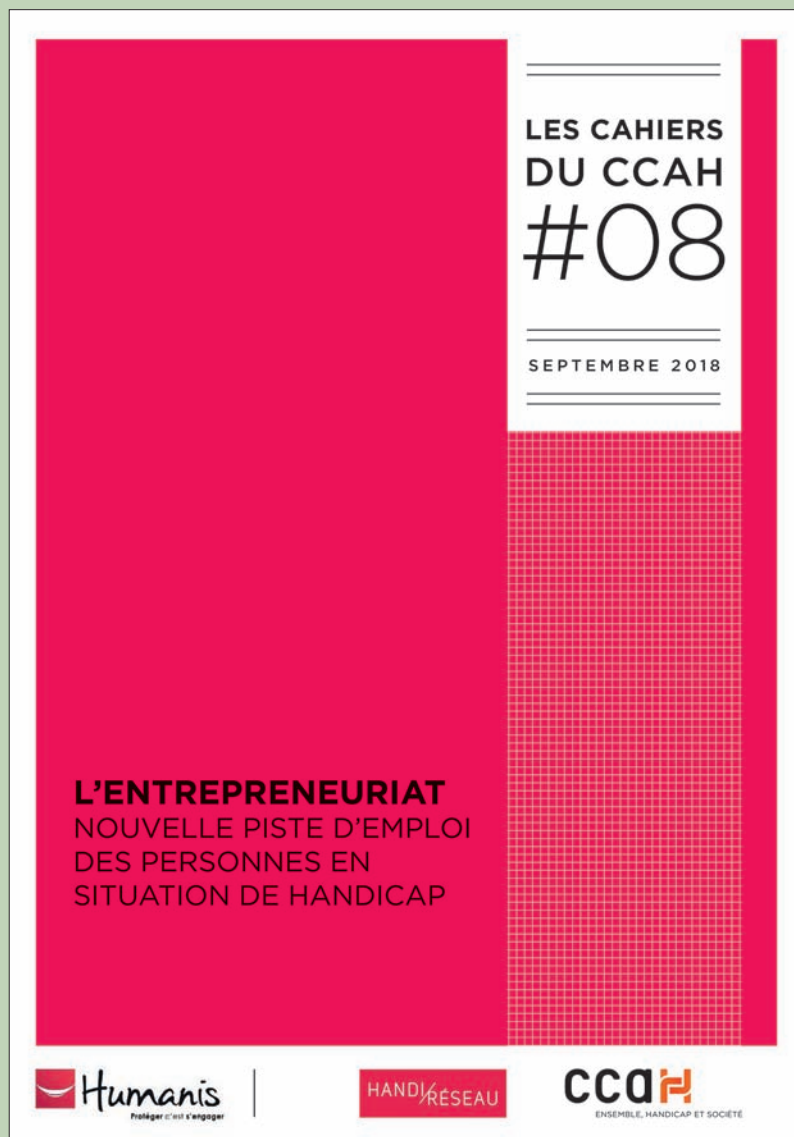


L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VAGUE DE FOND OU EFFET D'ANNONCE



Faire un état de lieux et promouvoir l'entrepreneuriat comme piste d'emploi d'avenir pour les personnes en situation de handicap, tels sont les objectifs que le CCAH, Handiréseau et Humanis se sont fixés en réalisant cette étude, afin de proposer les mesures clés permettant de favoriser son essor.

1 ÉTAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT EN FRANCE

En dix ans, notre société est passée d'une société du tout salariat à un modèle plus « mixte » de salariat et entrepreneuriat. Le nombre des micro-entreprises et des entreprises individuelles a doublé entre 2007 et 2016. Avec 554 000 entreprises créées en 2016, la France pourrait devenir le leader européen de l'entrepreneuriat d'ici 3 à 5 ans¹.

En parallèle, les formes de travail se sont considérablement modifiées. En cause, le chômage de masse, une certaine précarisation du travail, le développement des technologies de l'information mais aussi une volonté de liberté, tirée par les nouvelles générations. Micro-entrepreneurs, « slashers » (ces actifs qui combinent plusieurs activités professionnelles étaient 4 millions en France en



2015²) et espaces collaboratifs font désormais partie du paysage économique français.

2 L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FRANCE

Après la création du statut d'autoentrepreneur en 2009, la loi de 2016 sur les Travailleurs Indépendants Handicapés³ a largement favorisé l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap.

> On estime aujourd'hui à 2,7 millions la population possédant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), mais le taux de chômage des personnes handicapées atteint 19 %.

> 8 % des travailleurs handicapés possède un statut d'indépendant⁴ - soit 75 040 travailleurs indépendants handicapés - dirigeant(e), gérant(e), profession libérale, micro-entrepreneur(se), artisan(e) ou commerçant(e)

> Depuis 2010, le nombre de création d'entreprises par des entrepreneurs en situation de handicap accompagnés par l'Agefiph est stable, autour de 3 000 créations par an. Le boom des créations d'entreprises en France semblerait ne pas avoir eu la répercussion attendue pour les actifs en situation de handicap.

POUR LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP, L'ENTREPRENEURIAT C'EST :

> Une porte d'entrée sur le marché du travail : car face à la difficulté de trouver un emploi en CDI, de nombreux travailleurs

en situation de handicap se tournent vers l'entrepreneuriat

> L'opportunité de traverser le plafond de verre : car l'accès à des postes à responsabilité leur est souvent interdit, là où l'entrepreneuriat leur permet d'être leur propre patron

> Une flexibilité dans son temps de travail et ses déplacements

> Une opportunité de créer de l'innovation en proposant des solutions pour pallier le handicap

> Un espace où les capacités de résilience et d'adaptation qu'ils ont développées pendant leur parcours sont indispensables.

1 - EY - (R)Evolution / 25 ans de transformation de l'écosystème entrepreneurial français - Sylvain Bureau, Jean-François Royer et Guillaume Cornu, associés EY

2 - Enquête réalisée dans le cadre du Salon des microentreprises, octobre 2015

3 - Avec cette loi, les prestations des Travailleurs Indépendants Handicapés peuvent être comptabilisées en Unités Bénéficiaires et ainsi minorer l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) de leurs clients

4 - Entreprises et handicap, modalités de mise en œuvre de l'OETH, DARES, 2015. Etude Handicap, Emploi & Santé des Ménages, INSEE, 2015

3

FREINS TECHNIQUES ET PSYCHOLOGIQUES À L'ENTREPRENEURIAT

1. Des craintes liées au passage salariat / entrepreneurial (perte des services de mutuelles et d'assurances d'entreprise) et à l'isolement du travailleur indépendant

l'emprunt qui excluent les « personnes à risques ».

Ce dernier point est le frein majeur à l'entrepreneuriat évoqué par tous les entrepreneurs et acteurs du handicap.

2. Une complexité et une certaine lenteur administrative, dues à des dispositifs spécifiques d'aide compliqués et longs à obtenir, et à des disparités régionales

3. Un secteur de l'éducation et des structures médico-éducatives trop éloignés de l'écosystème des entreprises

4. Des difficultés d'accès au financement pour les travailleurs indépendants handicapés liées à une méfiance de l'institution bancaire et à des questionnaires médicaux exigés par les assurances à



4

PROJECTIONS ET PROSPECTIVES : 10 RECOMMANDATIONS POUR AGIR

1. Développer les liens entre le monde éducatif et médico-social, et la sphère économique

Privilégier un modèle de pédagogie de « l'expérience »

- > Encourager l'autonomie et l'initiative pour faciliter et motiver les apprentissages et pour favoriser le développement de la personne
- > Construire la confiance en soi et la capacité d'oser
- > Apprendre à apprendre de ses erreurs.

2. Accompagner les entrepreneurs en situation de handicap dans la durée

Développer un programme d'accompa-

gnement d'entrepreneurs en situation de handicap sur mesure

- > Ne pas systématiser l'intégration des entrepreneurs en situation de handicap dans un système de droit commun sous le prétexte d'éviter la discrimination
- > Instaurer un service capable, à partir des besoins de chaque entrepreneur, de mobiliser les ressources nécessaires pour fournir le juste accompagnement
- > Sensibiliser les acteurs de l'accompagnement au handicap afin qu'ils informent et orientent correctement.

3. Compenser l'impact du handicap dans la création et la pérennisation de l'entreprise

Réaliser une étude d'impact de compensation du handicap pour la création d'entreprise

- > Mettre en place des indicateurs de suivi fiables, indispensables au démarrage réussi d'une activité
- > Mesurer l'impact de la compensation du handicap dans la prise de confiance et la réussite de la personne.

4. Former au handicap et harmoniser le réseau d'acteurs dédiés à la création d'entreprise

Généraliser la formation au handicap et aux dispositifs spécifiques existants pour les acteurs





- > Renforcer l'accessibilité, harmoniser et simplifier les sites d'aide à la création d'entreprise
- > Sensibiliser tous les acteurs et former des interlocuteurs relais « handicap » dans chaque service d'aide à l'emploi et à la création d'entreprise, afin d'ouvrir à toutes les personnes en situation de handicap les dispositifs de droit commun.

5. Donner l'accès aux espaces collaboratifs aux travailleurs indépendants handicapés

Favoriser l'accès et la connaissance des espaces collaboratifs

- > Développer leur accessibilité (sans que les investissements nécessaires soient contre-productifs)
- > Mutualiser des services de compensation du handicap pour les TIH (travailleurs indépendants handicapés) dans/entre ces espaces.

6. Favoriser la collaboration entre les entrepreneurs en situation de handicap et le tissu économique français et international

Favoriser les partenariats entre les entrepreneurs en situation de handicap et les acteurs économiques

- > Inciter les organisations de développement économique à donner l'accès aux marchés nationaux et internationaux à ces

entrepreneurs en situation de handicap

- > Organiser des rencontres d'entrepreneurs en situation de handicap pour partager de bonnes pratiques et créer un réseau de développement.

7. Faciliter l'accès au financement et sécuriser le risque d'entreprendre

Interpeler les pouvoirs publics, le système bancaire et tous les acteurs sur le financement des entrepreneurs en situation de handicap

- > Inciter les acteurs à se baser sur la santé de l'entreprise plutôt que sur le handicap de l'entrepreneur pour accorder un prêt, ou à ne pas exiger d'assurance décès/invalidité
- > Organiser les « Assises de l'emprunt et de l'assurance des personnes en situation de handicap » avec le secteur
- > Mettre en place des régimes de protection santé et des régimes de retraite mutualisés

8. Créer un fond d'investissement pour les entrepreneurs en situation de handicap

- > Créer un fond pour la création et le développement de leur entreprise pour les entrepreneurs en situation de handicap, quelle que soit le moment de leur vie où le handicap survient (idée initiale de Didier ROCHE - co-fondateur du groupe des

restaurants et spas « Dans le Noir? »).

9. Epauler les entrepreneurs qui rencontrent un handicap au cours de leur vie

Mettre en place un système de solidarité pour les entrepreneurs qui rencontrent le handicap

- > Sensibiliser les entrepreneurs aux situations de handicap qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur vie
- > Proposer une aide humaine aux entrepreneurs confrontés au handicap.

10. Favoriser la création d'emploi de personnes handicapées par des entrepreneurs en situation de handicap

Identifier les entreprises gérées par un entrepreneur en situation de handicap grâce au label « Entreprise Inclusive », pour favoriser l'embauche de travailleurs handicapés (les entrepreneurs en situation de handicap ayant naturellement tendance à recruter des personnes en situation de handicap.)

- > Ne pas remettre en cause les avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises qui travaillent avec un travailleur indépendant en situation de handicap
- > Créer un contrat d'objectif emploi qui fixerait des embauches de travailleurs handicapés pour les entrepreneurs en situation de handicap.

CONCLUSION

Les transformations de l'écosystème français, mais aussi les années de chômage structurel et le statut d'auto-entrepreneur ont permis à la France de redevenir un pays très dynamique en termes de création d'entreprises. Les travailleurs handicapés devraient pouvoir choisir de profiter de cette opportunité. Or, en 2018, ce n'est pas le cas. La disparition des Unités Bénéficiaires (UB) au profit d'un système unique de minorations fiscales peut faire craindre à ceux qui sont entrepreneurs, une diminution de leur nombre de contrats.

Mais avec le juste accompagnement et une compensation raisonnée du handicap, au cas par cas, l'entrepreneuriat

semble être une opportunité réelle d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap.

Notre société connaît des bouleversements propres à créer de véritables opportunités. Dans ce contexte, les entrepreneurs en situation de handicap apportent des innovations économiques, sociales, et sociétales, dont nous pouvons tirer de nombreux enseignements et de nombreuses pistes de réformes : une école « capacitante⁵ », une entreprise socialement responsable, des règles d'urbanisme vertueuses, un accompagnement à l'entrepreneuriat à 360 degrés et un accès au financement performant.

5 - Qui permet à l'individu de gagner sa liberté, le pouvoir de faire ce qu'il veut, et de se prendre en charge, de façon autonome (Iarousse.fr)